

5 L-C
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 RUE ALPHONSE KARR, 06000 NICE
940 008 691 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 juin 2025

L'an 2025,
Le 19 juin ,
A 19 heures 30,

Monsieur Xavier BESSEAU, demeurant 9 rue Alphonse Karr, 06000 NICE,

Associé Unique de la société 5 L-C,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Xavier BESSEAU, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 9 RUE ALPHONSE KARR, 06000 NICE au 5 Bd GABRIEL GUIST'HAU 44000 NANTES à compter du 01/07/2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 5 Bd GABRIEL GUIST'HAU 44000 NANTES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Xavier BESSEAU

